



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

## REORGANISATION DE L'INFORMATION ROUTIERE Déclaration liminaire – 8 décembre 2015

Suite à la réunion du 29 juin 2015, il nous a été annoncé la création d'un groupe de travail sur la réorganisation de l'information routière dans les DIR.

Aujourd'hui, 8 décembre 2015, le groupe de travail n'a réalisé aucune avancée quant à la réorganisation de l'information routière, en tout cas à notre connaissance.

- Lors de la réunion du 29 juin 2015, **M. Le Dall nous a annoncé :**

*« Nous considérons que l'information routière et la gestion de crise doivent rester liées. Ce qui n'est pas le cas du Ministère de l'Intérieur. En effet, les préfetures veulent se recentrer uniquement sur la gestion de crise. Pour notre part, nous voulons une information routière forte, accompagnée par une coordination et une gestion de crise au sein des DIR.*

*A ce jour, le MEDDE est en attente d'une réponse du Ministère de l'Intérieur. Il n'y a pas encore de retour sur la consultation des préfets.*

*La volonté du ministère est de récupérer au sein des DIR de Zone, les missions d'information et de coordination en réutilisant **les compétences des agents des divisions transport des CRICR au sein des DIR de zone.**»*

### 1. Qu'en est-il aujourd'hui du projet ?

A ce jour, aucun projet de réorganisation au sein du MEDDE n'a été produit, tant sur le champ de l'information routière que sur celui de la coordination et gestion de crise.

De même, en ce qui concerne le Ministère de l'Intérieur, aucune organisation pour la gestion des crises n'est encore ni dimensionnée ni définie.

**Nous tenons donc à souligner aujourd'hui que le processus engagé par le MEDDE, visant inéluctablement à la fermeture des CRICR, semble contraire à certaines conclusions du rapport interministériel du CGEDD / IGA en date du 30 septembre 2015 qui explicite notamment dans sa recommandation n°2 : la nécessité de fixer, dans le cadre de la disparition des CRICR actuels, une organisation interministérielle de la collecte et de l'exploitation des informations nécessaires à la coordination et la gestion de crises, avec "un niveau de qualité non dégradé voire amélioré".**

### 2. Qu'en est-il aujourd'hui des personnels des CRICR ?

Les forces de l'ordre, policiers et gendarmes, n'ayant aucune information officielle de la part de leur ministère, sont toujours en poste dans les CRICR (ce sont eux qui assurent l'information routière 24h/24h en temps réel). Rappelons par ailleurs que les CRICR sont pratiquement tous à l'heure actuelle à leurs effectifs nominaux (pour les 3 divisions).

Quant aux agents des divisions Transport, ils subissent de fortes pressions de la part de

leurs directions respectives depuis février 2015, pour une mutation au plus tôt vers d'autres postes, dont aucun bien sûr, n'est en adéquation avec leurs compétences.

**Qu'en est-il de votre souhait exprimé le 29 juin de conserver et réutiliser les compétences des agents CRICR pour réorganiser une information routière forte ?**

Vous ne l'ignorez pas, les ETP DIR des divisions transports des CRICR sont déjà ou seront supprimés pour la prochaine campagne de mobilité ; les agents transport sont considérés par les DIR comme des sureffectifs.

Un exemple à la DIR Atlantique : tous les postes de catégorie B/B+ viennent d'être supprimés au dernier CODIR ; seul 1 poste de préfigurateur a été ouvert en catégorie A fermant ainsi tout transfert de compétences des agents de la division transports du CRICR SO classés en B ou B+.

D'autres CRICR connaissent les mêmes problèmes avec parfois aucun dialogue entre la direction de la DIR et les agents du CRICR.

En conséquence, un malaise est de plus en plus perceptible pour tous nos collègues des divisions transports à qui on n'offre aucun poste, à qui aucune date officielle de fermeture n'est annoncée, et qui s'interrogent toujours sur le devenir de leurs missions qui ne font pas l'objet de réflexions opérationnelles pour le printemps 2016.

Pour conclure, quelle est votre position aujourd'hui devant :

- un projet non abouti par manque évident d'analyse et de méconnaissance des missions de CRICR,
- un projet qui nécessite une décision interministérielle (MI - MEDDE),
- un projet qui ne définit aucune échéance précise : pour mémoire les CRICR devaient fermer en octobre 2015,
- un projet ne prenant pas en compte la réforme territoriale et les transferts de compétences nécessaires entre zones de défense,
- un projet ne prenant pas en compte les conclusions du rapport du CGEDD / IGA du 30 septembre,
- un projet dans lequel les DIR de zone ne respectent pas votre volonté de réutiliser les compétences actuelles ?

Lors du CTM du 10 décembre 2015, dans le cadre de l'inscription des CRICR dans l'arrêté du 4 novembre 2008, il nous est indispensable que soient formalisés à minima :

- **des propositions concrètes de la réorganisation de l'information routière, même si la décision interministérielle n'est toujours pas annoncée,**
- **une proposition de note à destination des directions des DIR, leur donnant des directives précises sur l'organisation de l'information routière au sein de leur service, avec une priorité d'accès à cette organisation pour les agents des divisions transports,**
- **un calendrier clair et réaliste pour la fermeture des CRICR (actuellement, seule la fermeture du CNIR est officialisée au 1<sup>er</sup> mai 2016).**